Quimper Cornouaille Développement

# Procès-verbal & annexes

## Conseil d'administration

**Lundi 24 juin 2013 – 9h30**

**Hôtel de Ville de Quimper**

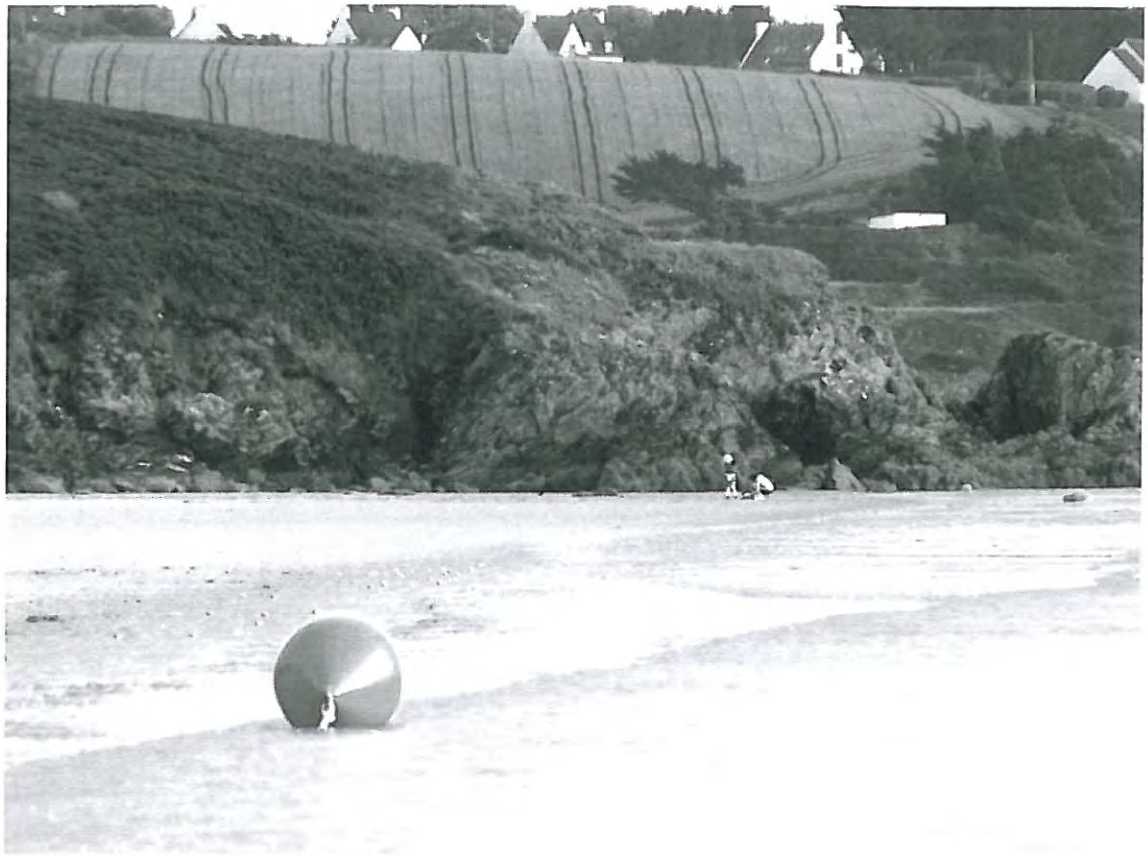

# Procès-verbal de réunion

Membres présents :
B. Poignant, M. Andro, H. Herry, D. Le Bigot, F. Martin, J.C. Lessard, N. Ziegler, N. Morvan, A. Fraval, A. Pennec, J.P. Cozien, C. Bellin, J.C. Sacré, Jos Le Gall, C. Ravalec, F. Clément

Excusés représentés ou ayant donné pouvoir : P. Le Berre et O. Boisseau (pouvoir), J.L Videlaine, M. Canévet, J.P. Le Pann

Autres participants :
Y. Bothorel (CCPCP), L. Pelloquin (CCPG)
R. Marcel, L. Bruchon, L. Mallet, B. Robert, M. Brégeon, E. Hervé, A. Lélias, V. Le Guen (QCD)

---

**Le 24 juin 2013**, les membres du conseil d'administration de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper.

Les instances sont présidées par M. Bernard Poignant. Le secrétariat de séance est assuré par Claude Ravalec.

Il est constaté que 16 membres sur 25 ayant une voix délibérative en conseil d'administration sont présents ou représentés. Les instances sont ainsi régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Bernard Poignant ouvre la séance à 9h50 et il en présente l'ordre du jour :

1. Points clés d'avancement du programme partenarial 2013
2. Affectation du Contrat de Pays 2013 et validation des projets et plans de financement QCD :
   -animation climat énergie Cornouaille
   - mission accompagnement numérique
3. Préparation des contractualisations à venir
4. Actualité énergies marines renouvelables
5. Guichet unique énergie
6. Questions diverses

## 1. Points clés d'avancement du programme 2013

Ronan Marcel indique qu'il a semblé intéressant de faire un bilan à mi-année du programme de travail 2013 de l'agence, d'autant qu'il effectue actuellement avec Marc Andro le tour des EPCI afin de recueillir les évaluations des uns et des autres sur l'agence.

Il donne ensuite point par point le stade d'avancement des travaux spécifiques de l'agence sur 2013 et les calendriers de réalisation prévus.

Quelques interventions ponctuent cette présentation :

- **Sur l'action économique et le développement de Quimper Communauté**, où plusieurs personnes de l'agence sont impliquées dans la participation aux échanges régionaux en vue des prochains contrats CPER et fonds européens, Bernard Poignant juge utile de rappeler que sont associés à ces échanges le Conseil régional, le Conseil général, la Communauté Urbaine de Brest ainsi que les communautés d'agglomération de Quimper, et dorénavant celle de Concarneau.

Nicole Ziegler souligne alors qu'elle souhaite vivement que la CCA soit bel et bien impliquée dans ces échanges.

Bernard Poignant confirme qu'elle le sera, au même titre qu'elle participe au B15 devenu B16 depuis son passage en communauté d'agglomération.

Ronan Marcel précise que le pays de Cornouaille est également invité à ces échanges et y participe, notamment sur les missions maritimes, Concarneau et Quimper prenant part à d'autres groupes de travail.

- **Sur les travaux du pôle urbanisme**, François Martin souligne l'importance du travail accompli par l'agence. Si le SCoT est maintenant réalisé, sa mise en oeuvre s'avère tout aussi importante car, 10 ans après la création de la loi SRU et quelques années après la création des premiers SCoTs il est apparu qu'il n'est pas simple de mettre les PLU en compatibilité dans le délai de 3 ans imparti par la loi. Les questions sont de plus en plus compliquées et la complexité de la législation accroit ces difficultés. Il est donc très important d'accompagner les SCoT par de la communication et du « service après-vente ». Il faut également accompagner les élus communaux qui ont des difficultés à raisonner à l'échelle communautaire ou à piloter les PLU pour diverses raisons (conditions non réunies, processus inadapté...) mais qui vont néanmoins être confrontés à la réalité juridique du SCot. L'agence a donc un rôle important à jouer, notamment dans l'anticipation des difficultés.

Sans autre intervention, Bernard Poignant clôt sujet à l'issue du reste de la présentation de Ronan Marcel.

**Le Conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement des travaux de l'agence.**

## 2. Affectation du Contrat de Pays 2013

En l'absence de l'élu référent sur la contractualisation, Michel Canévet, Bernard Poignant donne la parole à Jean-Claude Lessard.

Jean-Claude Lessard fait part de sa satisfaction de voir que le groupe de travail est parvenu, après 3 réunions, à arrêter globalement une enveloppe qui réponde à la fois aux exigences régionales et aux critères de l'enveloppe 3 définies dans l'ancien contrat de pays. Le montant définitif n'a toutefois pas pu être validé le 10 juin (problème de convocation des élus régionaux) mais cette réunion a permis d'entendre les porteurs de projets. La réunion du comité de programmation régional est donc reportée au 10 juillet et devra valider le tableau des projets présenté en séance, sous réserve de quelques ajustements (projets indiqués en rouge).

Jean-Claude Lessard précise avoir demandé à titre dérogatoire de présenter et pré-valider la maquette cornouaillaise le 8 juillet à la région (soit 2 jours avant la validation par les élus cornouaillais), ceci afin de ne pas devoir attendre septembre.

Il rappelle aussi que les éléments réclamés aux porteurs de projets (compléments ou modifications) sur les projets pas encore complètement validés doivent être déposés à la région avant le 25 juin 12h. Il n'y aura pas e report de date.

Ronan Marcel demande ensuite de valider les deux projets portés par l'agence dans le cadre de cette enveloppe projets 2013, et leurs plans de financement, à savoir l'animation climat énergie Cornouaille qui fait suite au COT pour un montant 61 000 € (un poste à 100 %), et la mission accompagnement numérique (un poste à 60 %) qui est mise en oeuvre pour accompagner la mise en place de BTHD.

**Le Conseil d'administration approuve l'affection du contrat de pays 2013, les deux fiches de projets portées par l'agence et leur plan de financement.**

## 3 . Préparation des contractualisations à venir

### a. CPER

Avant de donner la parole à Laurent Bruchon sur les fonds européens, Bernard Poignant explique, concernant le CPER, qu'il faut attendre de connaître les orientations générales de l'Etat qui vont être fixées en principe courant juillet, et qui n'ont pas encore été communiquées aux Préfets de Région. Ces consignes générales sont d'autant plus attendues que le Contrat de Pays tiendra compte également de ces directives.. Elles serviront de base à la préparation des contrats Etat, Région et Fonds européens qui seront à faire au cours du 2eme semestre.

A ce sujet, Laurent Bruchon précise que, selon ses informations, il semblerait que le 1er Ministre fasse une annonce autour du 8 juillet.

### b. Fonds européens

Laurent Bruchon détaille ensuite les informations dont il dispose sur les 4 Fonds européens que sont le Feder, le FEAMP (activités maritimes et pêche), le Feader (partie rurale) et le FSE (fonds social européen).

- budget : au niveau de l'Union européenne, des propositions de la commission ont été faites à hauteur de 960 milliard d'euros, (-4.5%). Refusées par le parlement, elles font l'objet d'un débat entre le parlement, la commission et le conseil des ministres. Des éléments nouveaux sont attendus en juillet.

Sur ce point Bernard Poignant est d'avis qu'il faudra attendre les élections allemandes le 22 septembre pour savoir si l'Allemagne est disposée à revoir le budget.

- Mode de calcul : la Bretagne est classée en zone riche en Europe du fait de son PIB de (90,3% de la moyenne de l'UE) ce qui implique qu'elle n'aurait pas de financements européens pour ses infrastuctures : Très Haut débit, transports urbains, aménagements portuaires. Des discussions délicates (antécédent TGV) sont en cours avec la commission.
- Stratégie Europe 2020 : elle s'appuie sur 3 objectifs : croissance intelligente, durable et inclusive : 3 priorités qui représenteraientt 80 % des enveloppes (recherche développement innovation, compétitivité des PME, développement des énergies renouvelables). Ces priorités seraient elles-mêmes déclinées en 11 objectifs thématiques sur lesquels s'appuieraient le Feder et le FSE (le FEAMP et le FEADER s'appuyant sur d'autres objectifs)
- Calendrier et groupes de travail :
    - diagnostic réalisé par l'ensemble des acteurs bretons approuvé en janvier
    - mise en place de 6 groupes de travail (1ères réunions mi-mai) :
        - accessibilité
        - développement économique, innovation, soutien aux PME
        - inclusion sociale, formation, emploi
        - climat et protection de l'environnement

      et deux groupes transversaux :

        - mer et littoral
        - agriculture agroalimentaire et pêche
    - juin : un 1er débat a eu lieu (conférence européenne des affaires)
    - juillet : version 1 du programme opérationnel Feder
    - septembre : 2ème réunion suivie par une large concertation des acteurs bretons
    - novembre : version 2 qui pourrait être approuvée par le comité de suivi des fonds européens.
- Nouveautés : action pluri-fonds (mixité des fonds européens), nouveaux outils (investissement territorial intégré et DLAL (développement local des acteurs locaux) inspiré des GAL.
- Autres informations : 10 % des fonds Feder /FSE seraient affectés à la politique de la ville et 20 % de l'enveloppe globale à la lutte contre le changement climatique.

Pour conclure, Laurent Bruchon rappelle que ces orientations s'inscrivent dans le cadre de 3 grandes actions régionales qui sont menées aujourd'hui :

- la S3 « stratégie de spécialisation intelligente », nouveau nom donné au travail de filières. Il apparait que la volonté de la région est de se spécialiser sur les 2 thèmes sur lesquels travaille la Cornouaille : l'agroalimentaire et les activités maritimes.
- la SRDEI (schéma régional de développement économique et d'innovation) en cours d'élaboration
- le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche

  (ces deux derniers chantiers étant menés soit directement par la région, soit par BDI qui est l'agence de développement économique de la Bretagne)

Bernard Poignant indique qu'un nouveau rendez-vous sur les contractualisations aura lieu après que l'on aura pris connaissance des orientation du CPER, des conclusions sur les fonds européens et des orientations régionales sur le nouveau contrat de pays qui seront données après la finalisation de la maquette 2013.

### c- Etude prospective Cornouaille 2030

Betty Robert présente la 2ème phase de « Cornouaille 2030 » : celle de la communication. L'étude prospective est terminée. Dans la logique de la préparation des nouvelles contractualisations Etat, Région, Fonds européens, une 2eme phase va s'amorcer après la finalisation du scénario de référence Cornouaille 2030. Il s'agira de mener un travail de territoire pour définir quels types de projets seront portés sur ces différents fonds. 6 mois à un an de travail sont envisagés. Il ne s'agit pas de rester sur la restitution qui a été faite le 12 avril, mais de la diffuser largement auprès des acteurs du territoire, maintenant et après les élections de 2014 pour que tous les élus aient connaissance du scénario de référence. Le document de synthèse contenant la restitution du 5ème rendez-vous de la Cornouaille et le scénario de référence est disponible et sera largement diffusé suivant un plan de communication qui sera prochainement défini selon les supports potentiels (bulletins municipaux et communautaires, presse, internet).

**Le Conseil d'administration prend acte de ces informations.**

## 4. Actualités énergies marines renouvelables

Jean-Claude Sacré revient sur le colloque EMR évoqué par Ronan Marcel dans les actions de l'agence. Ce colloque de sensibilisation a été organisé le 22 mai à l'initiative de l'agence, dont la volonté était de se positionner pour que le territoire de Cornouaille ne soit pas oublié dans le développement des énergies marines renouvelables. Cette thématique figurait déjà dans l'appel à projets Boucle Energétique Locale et , bien que le projet de l'agence n'ait pas été retenu par la Région, le document présenté a, quant à lui, retenu l'intérêt de la Région qui fait constamment référence à ce travail.

Le colloque EMR a mis en évidence l'intérêt d'entreprises pour réaliser des études en particulier sur le développement de machines houlomotrices dans la baie d'Audierne. Il s'agit désormais de passer à l'étape de l'information locale, celle des élus mais également celle d'un public plus large. La réflexion est à mener pour déterminer quel public doit être touché par cette communication.

Betty Robert ajoute que le protocole d'accord DCNS/Fortum a été signé et que le conseil régional a validé en commission permanente un financement sur des études d'impact et des études environnementales. Le souhait est maintenant de rencontrer les élus et les partenaires locaux pour leur expliquer la teneur du projet assez rapidement, juillet voire sepembre selon le calendrier de la Région. En tout état de cause, une information sera donnée assez rapidement.

**Le Conseil d'administration prend acte de ces informations.**

## 5. Guichet unique énergie

Jean-Claude Sacré rappelle le contexte de l'EIE : forte augmentation de la fréquentation du public et superficie du territoire permettent à la Cornouaille de prétendre à un second poste de conseiller EIE.

Il informe que la commission énergie va formuler une demande en ce sens, pour un poste qui serait financé à 100 % par l'Ademe et la Région et qui permettrait aussi de répondre à la mission supplémentaire demandée aux structures porteuses d'un EIE, à savoir la mise en place de guichet unique et la création de plateformes locales de rénovation.

Il précise que les axes de travail nécessaires au développement des plateformes locales de rénovation amèneraient notamment le basculement du numéro unique national vers le numéro vert des EIE bretons.

Ronan Marcel indique à ce sujet qu'il est primordial d'obtenir la création du second poste et son financement avant ce basculement de ligne prévu, sous peine que l'EIE ne soit plus du tout en mesure de gérer les appels.

Betty Robert précise que le nombre d'appels à l'EIE a augmenté de 20 % fin 2012 et de 85 % au 1er trimestre 2013. Les délais de rendez-vous s'allongent, l'EIE a du mal à faire face, ce second poste apparaît donc comme une nécessité. L'Ademe et la Région vont donc être sollicités sans attendre.

Ronan Marcel admet qu'il faut faire les demandes de financement mais il alerte sur le fait que s'ils dépendent des contrats Etat Région, lesquels sont en cours de préparation, il faudra tenir un moment avant d'obtenir les financements, surtout ceux provenant de l'Etat.

Betty Robert indique que la question a été posée au Délégué régional de l'Ademe qui est confiant sur l'obtention de fonds dédiés au thème de la rénovation.

Bernard Poignant conclut que ce sujet fait et fera partie des priorités pour de nombreuses années.

**Le Conseil d'administration prend acte des nouvelles orientations de l'EIE.**

Personne ne demandant plus la parole et sans autre sujet à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h50

**********

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et par le Secrétaire.

Le Président,

**Bernard POIGNANT**

Le Secrétaire,

**Claude RAVALEC**

# Annexes


| | SUJET | Document | Page | |
|---|---|---|---|---|
| 1. | Points clés d'avancement du programme partenarial 2013 | Note de présentation | 8-9 | - |
| 2. | a/ Affectation du Contrat de Pays 2013<br>b/ Démarche cornouaillaise énergie climat<br>c/mission d'accompagnement numérique | Délibération n° QCD 26.01<br>Délibération n° QCD 26.02<br>Délibération n° QCD 26.03 | 10-12<br>13-15<br>16-19 | - |
| 3. | Préparation des contractualisations à venir : Prospective 2030 | Note de présentation | 20-21 | - |
| 4. | Actualités énergies marines renouvelables | information | 22 | - |
| 5. | Guichet unique énergie | Note de présentation | 23-24 | - |

# 1. Points clés d'avancement du Programme Partenarial 2013

A l'occasion de cette séance de mi-année, il est proposé au Conseil d'administration de prendre connaissance des points clés d'avancement du programme de travail de l'Agence pour l'année 2013.

Selon le découpage thématique du programme partenarial et au-delà de l'activité menée en continuité par l'Agence, les éléments suivants de conduite de projets sont à relever :

**Promotion économique cornouaillaise**
- Etude doctorale sur la Bretagne Sud (Cornouaille-Lorient-Vannes) : CoPil juillet
- Guide « s'installer à Quimper-Cornouaille » (co-financé QuimperCo) : parution mai

**Pilotage du projet ialys**
- Animation cluster en partenariat CCI : lancé en mars
- Etudes de définition du centre grand public (Quimper Co) : propositions avril

**Animation du réseau des communautés et partenaires**
- Référentiel des zones d'activités (174) : finalisation septembre

**Développement touristique**
- Destination Cornouaille : réflexion assistée BE d'ici octobre

**Action économique et développement de Quimper Communauté**
- Participation aux échanges régionaux en vue CPER et fonds européens : en cours

**Conduite du Scot de l'Odet**
- Edition d'un document de communication sur le Scot : finalisation juin
- Fiches pratiques par thèmes : 2 réalisées, 2 en préparation

**Coordination Inter-Scot**
- Construction d'un référentiel « mer de Cornouaille » : diagnostic en octobre
- Analyse avec INSEE de l'emploi localisé : en cours pour Octant novembre

**Déplacements, mobilités et projets urbains**
- 1ère analyse enquête ménages déplacements : septembre
- Etude de principe d'urbanisation du sud de Quimper : CoPil juin

**Accompagnement des politiques d'habitat**
- Observatoire de l'habitat : publication février
- PLH pour 7 communautés membres : CCA livré mai, ouest-Cornouaille juin, CoCoPaQ & CCPCP juillet, CCPF orientations avril.

**Participation aux travaux inter-agences à échelle régionale**
- Scénarios démographiques prospectifs bretons : édition Octant février
- Territoires 2040 et Bretagne : travail inter-agences juin pour conférence région octobre

**Projet Cornouaille et contrat de pays**

- Prospective Cornouaille : scénario validé février et présenté RV Cornouaille 11 avril
- Contrat de pays, affectation enveloppe 2013 : juin

**Aménagement très haut débit**

- suivi de Bretagne Très haut Débit pour la Cornouaille : Mégalis installé en avril

**Stratégie climat – énergie**

- Energies marines renouvelables pour la Cornouaille : séminaire à Plozévet en mai

---

***Fiche présentée pour information du Conseil d'administration***

# Quimper Cornouaille Développement

**Conseil d'Administration 24 juin 2013** **Délibération n° QCD-26.01**

## Affectation du Contrat de Pays 2013

Dans le cadre de la négociation sur le dispositif intermédiaire 2013 du contrat Région – Pays de Cornouaille, le groupe de travail s'est réuni à trois reprises pour arbitrer l'utilisation de ces fonds, la dernière réunion, le lundi 10 juin, ayant permis d'entendre l'ensemble des porteurs de projets.

La reconduite des critères de l'enveloppe 3 du précédent contrat, croisée avec les règles d'intervention de la Région, a permis d'arrêter une liste de projets éligibles à cette enveloppe transitoire.

Un comité de programmation régional sera organisé le mercredi 10 juillet à 10h dans les locaux de QCD pour valider l'arbitrage cornouaillais.

---

***Résolution :***

***Le Conseil d'administration approuve le tableau d'affectation proposé ci-après, et accepte quelques modifications sur les projets signalés en rouge.***

Le Président

**Bernard POIGNANT**

Le Secrétaire

**Claude RAVALEC**

# Enveloppe Cornouaille : 1 072 731 euros

| | Dossiers en instruction | Porteur | Montant total | Montant sollicité | % |
|---|---|---|---|---|---|
| Axe Réhabilitation (écoles, friches) | Extension et rénovation des bâtiments scolaires | Commune de Ploneis | 946 244,31 | 100 000,00 | 10,57% |
| | Projet de constuction d'un groupe scolaire | Commune de Dineault | 857 000,00 | 100 000,00 | 11,67% |
| | Extension école élémentaire (2 classes) | Commune de Melgven | 222 500,00 | 44 500,00 | 20,00% |
| | Création d'une classe bilingue | Commune de Moelan/mer | 82 760,00 | ***15 000,00*** | 18,12% |
| | Déconstruction de friches urbaines (anciennes habitation/commerce et services public) | Commune de Tourc'h | 70 000,00 | ***14 000,00*** | 20,00% |
| | Déconstruction de l'ancienne usine des "Salaisons du Jet" | Commune de Rosporden | 310 223,00 | 62 044,60 | 20,00% |
| | Déconstruction de l'ancienne antenne du CG 29 | Commune de Rosporden | 55 962,00 | ***11 192,40*** | 20,00% |
| | Démolition de friche pour installation d'une épicerie sociale | Commune de Concarneau | 35 000,00 | ***7 000,00*** | 20,00% |
| | Démolition de friche | Commune de Pouldreuzic | 95 000,00 | 19 000,00 | 20,00% |
| | Achat et démolition de la friche Gonidec à Gourlizon | CC Haut Pays Bigouden | 102 300,00 | 20 460,00 | 20,00% |
| Axe développement économique et durable (ingénierie, dernier commerce, sig) | Etude de préfiguration à une politique culturelle intercommunautaire | AOCD | 31 850,00 | 15 925,00 | 50,00% |
| | Animation Climat Energie Cornouaille | QCD | 61 000,00 | 30 500,00 | 50,00% |
| | Mission accompagnement numérique | QCD | 36 000,00 | ***18 000,00*** | 50,00% |
| | Etude de faisabilité d'un groupement d'achat/centrale de référencement des produits cornouaillais issus de l'économie solciale et solidaire | ADESS Cornouaille | 55 600,00 | 26 720,00 | 48,06% |
| | Dernier commerce à Gourlizon | CC Haut Pays Bigouden | 322 500,00 | 58 000,00 | 17,98% |
| | Acquisition et travaux dernier commerce à Tourc'h | CCA | 300 000,00 | 60 000,00 | 20,00% |
| Axe enfance, jeunesse | Construction d'une maison de l'enfance et d'une bibliothèque | Commune de Landudec | 804 000,00 | 100 000,00 | 12,44% |
| | Construction de crèche | Commune de Nevez | 587 354,00 | 100 000,00 | 17,03% |
| | Maison de la culture bretonne | Commune d'Elliant | 999 986,40 | 100 000,00 | 10,00% |
| | Maison des associations | Commune de Concarneau | 436 100,00 | ***43 610,00*** | 10,00% |
| | Espace culturel | Commune de Goulien | 95 000,00 | 9 500,00 | 10,00% |

| | Dossiers en instruction | Porteur | Montant total | Montant sollicité | % |
|---|---|---|---|---|---|
| Axe aménagement touristique | Aménagement du GR 34 de Bénodet à E | CC Pays Fouesnantais | 34 995,00 | 6 999,00 | 20,00% |
| | Création d'un sentier randonnée entre Kerler et Kerouen (Fouesnant) | CC Pays Fouesnantais | 140 000,00 | 28 000,00 | 20,00% |
| | Réhabilitation d'un sentier entre Renouveau et le Vorlen (Fouesnant) | CC Pays Fouesnantais | 30 000,00 | 6 000,00 | 20,00% |
| | Valorisation du tourisme vert : aménagement de sentiers et sites dédiés | CC Pays Glazik | 27 000,00 | 5 400,00 | 20,00% |
| | Circuit touristique et d'interprétation du patrimoine du Rulosquet au Juch | Douarnenez Communauté | 60 000,00 | 12 000,00 | 20,00% |
| | Amélioration du réseau des sentiers et circuits de randonnées | Douarnenez Communauté | 150 000,00 | 30 000,00 | 20,00% |
| | Projet Tourisme Rando | CoCoPaQ | 33 000,00 | *6 600,00* | 20,00% |
| | Chemin découverte de la forêt domaniale de Coatloch | Commune de Scaër | 20 567,40 | *4 113,48* | 20,00% |
| | | **TOTAL** | | **1 054 564,48** | |

*Les montants en italique rouge signifient que la Région est en attente de compléments d'information. Un ajustement du montant reste possible.*

## Quimper Cornouaille Développement

**Conseil d'Administration 24 juin 2013** **Délibération n° QCD-26.02**

**Avertissement :**

*Une fiche est à renseigner pour chaque projet soumis à la programmation régionale 2013.*
*Son renseignement ne se substitue pas à la constitution d'un dossier.*
*Le porteur de projet devra constituer un dossier (cf liste des pièces indiquées dans les modalités d'intervention des dispositifs), le transmettre au pays afin que ce dernier l'adresse au Conseil régional avant l'engagement des premières dépenses.*
*Dans l'hypothèse où, au terme de la sélection régionale, le projet ayant fait l'objet de cette fiche serait retenu, le Conseil régional ne pourra envisager l'attribution d'une subvention sans qu'un dossier lui ai été transmis et que son contenu soit cohérent avec les engagements formalisés dans la fiche projet telle que validée par le Comité régional de sélection.*

# DEMARCHE CORNOUAILLAISE ENERGIE CLIMAT

# ADAPTATION CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

### 1. Maître d'ouvrage (Nom, statut et coordonnées)

Quimper Cornouaille Développement

### 2. Description du projet

*2.1. Contexte*

Les plans climat énergie territoriaux [PCET], au même titre que les agendas 21, sont des projets territoriaux de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique. Les PCET rendus obligatoires par la loi Grenelle 2 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, ont suscité sur l'ensemble des territoires de Cornouaille un regain d'intérêt pour cette thématique énergie-climat.
Dans ce contexte, Quimper Cornouaille Développement s'est vu confier, dans son programme partenarial, une mission d'accompagnement des territoires dont les principaux objectifs sont de :

- Animer un groupe de travail cornouaillais
- Elaborer des documents de références
- Mutualiser des travaux sur les problématiques communes.

*2.2. Description de l'opération*

L'adaptation au changement climatique

Il est prévu de fournir un rapport caractérisant le climat passé et futur de la Cornouaille. Par la suite, des travaux sur la séquestration carbone par les arbres et sur la submersion marine sont prévus. Le Conseil de développement travaillera également sur la perception locale de l'élévation du niveau de la mer.

Les énergies marines renouvelables

La Cornouaille apparait comme un territoire propice au développement des énergies marines renouvelables. La mobilisation des acteurs locaux auprès des instances régionales et nationales pour intégrer la Cornouaille dans les schémas de planification nécessite un suivi important. Un accompagnement particulier est envisagé pour l'île de Sein avec un projet d'expérimentation d'hydroliennes. Enfin, un travail de préparation du territoire (élus et professionnels) aux enjeux de développement des énergies marines renouvelables apparaît comme indispensable à travers l'organisation de rencontres et colloques sur le territoire cornouaillais.

### *2.3. Localisation géographique*

Territoire cornouaillais

### *2.4. Objectifs du projet*

Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux aux enjeux et conséquences du changement climatique.

Identification et positionnement du territoire sur de futures filières économiques telles que les énergies marines renouvelables au niveau régional et national.

### *2.5. Service apporté*

- Public visé, nature des activités...

Elus locaux, entreprises, citoyens à travers la rédaction de rapports, organisations de réunions/groupes de travail/colloque

- Niveau de service rendu

- Mode de gestion

### *2.6. Résultats attendus*

Mobilisation des acteurs locaux

### *2.7. Echéancier prévisionnel*

Année 2013

## 3. Dimension qualitative du projet

### *3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire*

Cf cadre partenarial de l'agence QCD

### *3.2 Dimension intercommunale du projet*

Réflexion menée sur l'ensemble de la Cornouaille

### *3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet*

Démarche énergie climat sur la Cornouaille

*3.4 Dimension sociale du projet*

Préparer le développement/renforcement d'activités économiques sur le territoire (création d'emploi)

Evaluation des risques de submersions marines et conséquences pour la population locale

*3.5 Dimension artistique et culturelle*

*3.6 Valorisation et développement des langues de Bretagne*

*3.7 Anticipation du très haut débit*

*3.8 Autres aspects qualitatifs*

## 4. Conditions suspensives particulières

## 5. Plan de financement prévisionnel (équilibré en dépenses et en recettes)

| Dépenses | | Recettes | | |
|---|---|---|---|---|
| Description des postes de dépenses | Montant (€) | Financeur | Montant (€) | % |
| Chargé de mission énergie climat | 46 000 € | Région – Contrat 2013 | 30 500€ | 50% |
| Frais de structure | 15 000 € | Autofinancement | 30 500€ | 50% |
| **TOTAL** | **61 000€** | **TOTAL** | **61 000€** | |

***Résolution :***

**Le Conseil d'administration approuve le projet présenté et valide son plan de financement**

Le Président

**Bernard POIGNANT**

Le Secrétaire

**Claude RAVALEC**

## Quimper Cornouaille Développement

**Conseil d'Administration 24 juin 2013** **Délibération n° QCD-26.03**

**Avertissement :**

*Une fiche est à renseigner pour chaque projet soumis à la programmation régionale 2013.*
*Son renseignement ne se substitue pas à la constitution d'un dossier.*
*Le porteur de projet devra constituer un dossier (cf liste des pièces indiquées dans les modalités d'intervention des dispositifs), le transmettre au pays afin que ce dernier l'adresse au Conseil régional avant l'engagement des premières dépenses.*
*Dans l'hypothèse où, au terme de la sélection régionale, le projet ayant fait l'objet de cette fiche serait retenu, le Conseil régional ne pourra envisager l'attribution d'une subvention sans qu'un dossier lui ai été transmis et que son contenu soit cohérent avec les engagements formalisés dans la fiche projet telle que validée par le Comité régional de sélection.*

# MISSION D'ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE

## 1. Maître d'ouvrage

Quimper Cornouaille Développement

## 2. Description du projet

### *2.1. Contexte*

Le projet Bretagne très haut débit a pour ambition la desserte en services très haut débit de l'ensemble des ménages, entreprises et services publics d'ici 2030. L'intervention publique envisagée complètera l'initiative privée de France Télécom, qui a annoncé son intention de fibrer d'ici 2020 l'intégralité de Quimper Communauté ainsi que des communes de Concarneau et Douarnenez.

Bretagne thd repose les principes d'équilibre, de péréquation et de solidarité territoriaux.

La desserte en THD de l'ensemble des bretons signifie la construction d'un peu moins de 1 million de prises en fibre optique, dont 114 000 en Cornouaille. Ce déploiement s'étalera sur 3 phases : 2013/2017, 2018/2022 et 2023/2030. Les cofinancements mobilisés sur la 1ère phase autorisent la construction en Bretagne 185 000 prises, dont 21 000 en Cornouaille.

Ce faible volume de prises optiques qui seront programmées en phase 1 nécessite un travail important de priorisation des territoires. Cette territorialisation s'appuie à la fois sur les projets de développement territorial de chaque communauté de communes et d'agglomération ainsi que sur le principe d'équilibre énoncé dans la Feuille de route de B*thd*. Garant d'un déploiement régional équitable, ce principe précise que pour une prise optique construite en ville, une prise le sera en territoire rural mal desservi en adsl. Le comité de pilotage dédié à l'aménagement numérique de la Cornouaille a ainsi dû rendre un 1er arbitrage sur le contenu de cette phase 1 au cours du premier trimestre 2013. Le projet cornouaillais n'étant pas définitif, des ajustements seront nécessaires courant 2013 lorsque l'ensemble des territoires bretons se seront prononcés sur leur territorialisation.

Un premier chargé de mission avait été recruté afin de suivre le démarrage du projet d'aménagement numérique sur le territoire cornouaillais.

Sa mission avait pour but d'animer et de gérer le projet dans ses différentes phases :

- Schéma directeur optique, guide de préconisation de pose de fourreaux, guide méthodologique, recensement et cartographie des réseaux, schéma de services numériques.

Une fois la phase 1 du projet lancée, les réflexions et les arbitrages seront à nouveau relancés afin d'amorcer opérationnellement la 2nde phase de Bretagne thd.

### *2.2. Description de l'opération*

La gouvernance du projet Bretagne thd étant désormais assurée par la structure régionale Mégalis, il est toutefois important pour la bonne conduite de l'opération que des chargés de missions relaient les informations descendantes du niveau régional vers les EPCI en aidant ainsi à la bonne coordination du projet. De même, les territoires trouvent en la personne du chargé de mission (en collaboration avec les élus locaux membres du bureau Mégalis) un représentant pouvant porter et remonter les préoccupations et problématiques spécifiques des EPCI.

### *2.3. Localisation géographique*

Pays de Cornouaille

### *2.4. Objectifs du projet*

Le rôle du chargé de mission est donc :

- l'animation et suivi locale du projet BTHD

- l'interface avec les institutions et les EPCI

- le relais des directives de Megalis et leur mise en œuvre sur le terrain

- La participation aux réunions techniques départementales en préambule aux décisions des élus : travail sur les zones à desservir, critères d'arbitrage, financement des opérations...

- animation des comités techniques et de pilotage pour le territoire cornouaillais

### *2.5. Service apporté*

- Public visé, nature des activités...

Collectivités territoriales du Pays de Cornouaille

- Niveau de service rendu
-
- Mode de gestion

La gouvernance du projet est assurée par Megalis et se fait donc au niveau régional. Les informations de mises en œuvre sont donc diffusées à destinations des référents locaux pour explications et aide à la mise en place opérationnelle sur le territoire.

### *2.6. Résultats attendus*

Déploiement de la fibre optique sur le territoire

Maillage du territoire

Couverture des zones blanches

Accès de tous à un débit de qualité

### *2.7. Echéancier prévisionnel*

1ère phase : 2013-2017

2ème phase : 2018-2022

3ème phase : 2023/2030

## 3. Dimension qualitative du projet

### *3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire*

La couverture numérique du territoire permettra à chaque établissement, entreprise, administration, administré la desserte en très haut débit et donc l'accès à l'information, aux hautes technologies, aux procédures dématérialisées...

En parallèle du projet Bretagne Très Haut Débit, les usages seront à développés.

### *3.2 Dimension intercommunale du projet*

Bretagne Très Haut Débit est un projet de dimension régionale géré localement par les Conseils Généraux et les structures pays ou agence de développement afin d'apporter du conseil et des informations aux intercommunalités et ainsi leur permettre une bonne connaissance du projet afin de pouvoir au mieux décider pour leurs territoires.

### *3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet*

Les usages qui seront développés pourront être de l'ordre du télétravail, et seront beaucoup basés sur l'échange rapide d'informations. On sera alors capable de limiter les déplacements.

Une bonne couverture en très haut débit, pour un territoire excentré comme le Finistère lui permet de se recentrer (au niveau national et européen) et ainsi d'assurer pour du long terme son désenclavement. Les distances géographiques sont gommées par la rapidité du numérique et de toutes les possibilités offertes par cette technologie.

### *3.4 Dimension sociale du projet*

Maillage du territoire, réponse au problème de fracture numérique, équilibrage du territoire entre « campagne » et « ville », garantie que les zones moins « rentables » pour les opérateurs soient aussi couvertes. Accès à l'information, culture et services numériques par tous.

### *3.5 Dimension artistique et culturelle*

Le projet se base sur le développement et le déploiement d'un réseau mais induit également le développement d'usages multiples et variés. Un haut niveau d'équipement en numérique garantit l'accès et l'utilisation des technologies de l'images et du son notamment permettant de repenser les outils culturels et les pratiques.

### *3.6 Valorisation et développement des langues de Bretagne*

Le projet permet le rayonnement de la Bretagne et de ses entreprises, structures universitaires sur le territoire national.

La Bretagne est en avance sur les autres régions françaises et fait office d'exemple.

### *3.7 Anticipation du très haut débit*

Il s'agit d'un projet dont le but est le déploiement du très haut débit

*3.8 Autres aspects qualitatifs*

## 4. Conditions suspensives particulières

## 5. Plan de financement prévisionnel (équilibré en dépenses et en recettes)

| Dépenses | | Recettes | | |
|---|---|---|---|---|
| Description des postes de dépenses | Montant (€) | Financeur | Montant (€) | % |
| Salaire et coût de fonctionnement | 36 000 | Région | 18 000 | 50 |
| | | Autofinancement | 18 000 | 50 |
| **TOTAL** | | **TOTAL** | | |

***Résolution :***

**Le Conseil d'administration approuve le projet présenté et valide son plan de financement**

Le Président

**Bernard POIGNANT**

Le Secrétaire

**Claude RAVALEC**

# 3 . Préparation des contractualisations à venir - Etude prospective « Cornouaille 2030 »

Le comité de pilotage s'est réuni le 17 juin dernier afin de faire un point sur l'évolution de la démarche et les suites à envisager.

Des thématiques nécessiteront un positionnement fort de la Cornouaille auprès des différentes instances pour faire reconnaître notre territoire : formation, énergies marines renouvelables, numérique, l'image maritime du territoire, etc.

## Communication

Au de-là du 5ème Rendez-vous de la Cornouaille, un travail de diffusion et au plus près des acteurs du territoire doit être mené afin qu'il y ait une appropriation de ce scénario de référence.

Ce travail doit être mené dès à présent mais également à l'issue des élections municipales de 2014. Il s'adressera aux collectivités mais aussi à la société civile, associations, etc. (en complément du conseil de développement)

Ce travail pédagogique facilitera les arbitrages qui devront être menés par la suite lors des différentes contractualisations avec l'Etat et la Région.

Aujourd'hui, l'ensemble des documents relatifs à « Cornouaille 2030 » sont disponibles en libre accès sur le site internet de QCD.
Un document de synthèse contenant également les échanges lors du 5ème Rendez-vous de la Cornouaille est disponible et sera diffusé auprès des partenaires habituels de QCD. A l'issue des élections municipales ce document sera également transmis à l'ensemble des maires de Cornouaille.

Plusieurs outils existent et peuvent être étudiés pour accompagner cette communication :

- Les bulletins municipaux et communautaires : rédaction d'articles types à transmettre aux services de communication
- La presse quotidienne
- Internet : la vidéo effectuée lors du 5ème rendez-vous peut être exploitée pour faire des focus ou une synthèse de la démarche

L'ensemble de ces solutions vont être étudiées pour définir le plan de communication adéquat.

## Contractualisations et Fonds européens

Très peu d'informations sont disponibles sur l'organisation des futures contractualisations avec l'Etat (pas à ce stade d'information sur les CPER), la Région (position non arrêtée sur les contrats de pays) et les fonds européens (préparation des programmes opérationnels en cours de concertation régionale). Cependant, la Cornouaille peut d'ores et déjà travailler sur des thématiques avec en perspective le travail de « Cornouaille 2030 » pour préparer ces prochains contrats de territoire.

Bien qu'une connaissance générale des projets en cours de finalisation soit nécessaire, il ne s'agira pas de faire uniquement une liste des projets communautaires pour rédiger ces futurs contrats. Des arbitrages plus drastiques sont à envisager et des clefs de répartition entre les différents fonds mobilisables seront à imaginer.

Une information plus détaillée sur ces contractualisations devrait être disponible à partir de la rentrée.

---

***Sujet présenté pour information du Conseil d'Administration***

# 4. Actualité énergie:

# Engouement pour les énergies marines renouvelables

Dans le cadre de ses missions énergie-climat, Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) et développement économique, Quimper Cornouaille Développement mène une action de mobilisation et de concertation en faveur des Energies Marines Renouvelables (EMR) en Cornouaille. A ce titre, QCD a organisé le 22 mai 2013 un colloque, **Quelles Energies Marines Renouvelables pour la Cornouaille ?**, pour présenter l'état local et actuel de cette filière en plein développement et échanger sur son devenir. Au vu de la centaine de participants et de la pertinence des interventions, ce colloque a confirmé l'intérêt que suscite cette thématique sur notre territoire et a permis de franchir une première étape dans la réflexion locale sur les EMR.

***Initiatives locales***

Après un rappel par **Jean-Claude SACRE** (président de CCA) et **Jean-Paul STANZEL** (président CCPBS), des missions de QCD dans ce domaine, **Marc BOEUF** (directeur R&D, France Energies Marines) a présenté les technologies pour exploiter la houle, le vent et les courants.
En Cornouaille, 2 projets de récupération d'énergie cinétique de la houle sont à l'étude. **Philipe SERGENT** (Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales) a présenté le projet national EMACOP (Energies MArines COtières et Portuaires) et informé que les digues d'Esquibien et St-Guénolé-Penmarc'h étaient retenues pour tester l'applicabilité de dispositifs de récupération d'énergie. **Luc MARTIN** (DCNS) et **Olivier SELLIER** (FORTUM) ont précisé leur intérêt pour la baie d'Audierne afin d'y implanter une ferme pilote houlomotrice.

**Jean-François DAVIAU** (Président de Sabella SAS, Quimper), a présenté la D10, hydrolienne de 10m de diamètre, bientôt immergée dans le Fromveur.

***Quelle ambition pour les EMR en Cornouaille?***

**Dominique RAMARD** (conseiller régional), **Armelle HURUGUEN** (conseillère générale), **Denez L'HOSTIS** (élu référent PCET) et **Yvan GUITTON** (chargé de mission Mer, Préfecture de Région) ont confirmé les facteurs favorables dont dispose la Cornouaille pour le développement des EMR. Ils ont également insisté sur l'importance de la coopération au niveau local et régional et sur le fait que l'acceptation sociale de ces projets passera par une concertation dans laquelle il est primordial que les territoires s'impliquent.

A la suite de ce colloque, DCNS et Fortum ont signé un accord pour le projet houlomoteur en Baie d'Audierne. La Région devrait accompagner cette démarche en finançant la réalisation d'études d'impacts et environnementales. Une réunion avec les acteurs locaux est programmée pour mi-juillet au plus tard.

---

***Dossier présenté pour information du Conseil d'administration***

# 5. Espace Info Energie - Guichet unique

Actuellement la Cornouaille dispose d'un équivalent temps plein pour remplir les missions Espace Info Energie (EIE). En considérant les caractéristiques du territoire à savoir, sa superficie et le nombre d'habitants, l'EIE pourrait prétendre à un second poste.

Le dernier bilan de fréquentation de l'EIE accrédite cette position et témoigne de la dynamique locale : + 20% de contacts fin 2012, + 68% au premier trimestre 2013. Afin de satisfaire cette demande croissante dans les meilleures conditions, l'ouverture d'un second poste s'avère donc nécessaire.

**La commission énergie va donc formuler une demande de création de poste supplémentaire sur les missions EIE.**

Pour rappel, ces postes sont financés à 100% par l'ADEME et la Région Bretagne. Dans les pays de Rennes, Brest et Lorient/Auray, le financement d'un second poste a été obtenu dans ces mêmes conditions.

**Dans ce contexte, un supplément de mission est demandé aux structures porteuses d'un EIE : une participation à la mise en place des guichets uniques avec notamment la création de plateformes locales de rénovation.**

Définition du guichet unique :

La 16e mesure du plan d'investissement pour le logement qui a été divulgué par le MEDDE le 21 mars 2013 envisage la mise en place de guichets uniques.
Afin de définir les modalités de mise en place de ces guichets uniques, des concertations sont engagées au niveau national entre les différents acteurs concernés (ADEME, ANAH, ANIL) et les cabinets ministériels. L'ADEME vient d'être mandatée par le comité de pilotage national de la mise en œuvre du Plan de rénovation énergétique de l'habitat pour mettre en place, en relation avec l'ensemble des acteurs concernés, ce réseau de guichets uniques.

Trois niveaux de déploiement du guichet unique sont en cours de discussion :
- une plateforme téléphonique nationale et un site internet ;
- un premier niveau d'information et de conseil au niveau local;
- l'accompagnement du particulier et la coordination des acteurs de la rénovation.

L'ADEME propose d'aller encore plus loin en soutenant une position portant sur deux axes :

- Un dispositif national de communication mêlant numéro téléphonique national, site internet, communication presse, radio, et TV qui s'appuierait sur les EIE, de par leur capacité à apporter des informations techniques au particulier. Le conseiller traitera la demande en apportant des informations techniques et financières sur l'efficacité énergétique et la rénovation avant d'orienter le particulier vers les acteurs ressources correspondants à son statut.
- Un déploiement sur le terrain de dispositifs locaux d'accompagnement complet du particulier : les plateformes locales de rénovation.

Trois axes de travail sont nécessaires au développement de ces plateformes locales de rénovation :

- Un accompagnement du particulier sur l'ensemble de son projet grâce à des conseils techniques objectifs,
- Une facilitation de l'accès à des financements permettant d'engager des travaux (prêt bonifiés, éco-PTZ, ...),

- L'accompagnement des professionnels pour la réalisation de travaux de qualité (exigence de labellisation, formation…)

Au niveau breton, l'ADEME, la DREAL et la Région souhaiteraient que cette action soit territorialisée en s'appuyant sur le réseau des EIE bretons. Ainsi le numéro unique national devrait basculer vers le numéro vert des EIE bretons.

Avis de la commission énergie

La commission énergie propose que les services du pôle énergie se rapprochent des acteurs tels que l'ADIL, les opérateurs, et les EPCI afin de définir une démarche partenariale favorisant la mise en place de ce guichet unique. Il s'agit de trouver une articulation constructive entre les missions de chacun permettant d'offrir une solution complète d'accompagnement de l'ensemble des ménages lors de leur projet de rénovation.

**Le degré d'implication du pôle énergie dans ce dispositif se fera sous réserve d'une création de poste supplémentaire à l'EIE.**

En ce qui concerne les acteurs de la rénovation, la commission énergie propose que les services du pôle énergie prennent contact avec la Chambre des Métiers, fédération du bâtiment, etc. pour échanger sur l'animation d'une plateforme de mise en relation entre les projets des particuliers et les entreprises du bâtiment certifiées « Grenelle de l'environnement ». Les modalités de création et de fonctionnement de ce type d'outils ne sont toujours pas arrêtées.

---

***Dossier présenté pour orientation du Conseil d'administration.***